

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (EST)

La durée des études de l'enseignement secondaire technique varie entre 6 et 8 années, selon les régimes d'études ou le degré de spécialisation. La finalité de l'enseignement secondaire technique est de préparer les élèves à la vie active. Il permet aussi d'accéder à l'enseignement supérieur.

### Admission et inscription

A la fin de la 6<sup>e</sup> année de l'Ecole fondamentale, les élèves sont orientés soit vers l'enseignement secondaire général, soit vers l'enseignement secondaire technique. La procédure d'orientation sera modifiée d'ici 2013 suite à la réforme entrée en vigueur en 2009.

Le formulaire d'inscription dans un lycée est à retirer auprès de l'instituteur de l'élève. L'élève devra s'inscrire en priorité dans un lycée situé dans la zone de proximité de sa commune de résidence qui propose le type d'enseignement indiqué sur l'avis d'orientation. Il peut néanmoins sur demande être inscrit dans un autre lycée si les capacités d'accueil de ce dernier le permettent. Si par manque de place, un élève ne peut être inscrit dans le lycée de son choix, une place lui sera d'office réservée dans un autre lycée équivalent à ses souhaits.

Le dossier d'inscription comprend l'original de l'avis d'orientation ou le document certifiant la réussite à l'examen recours, le formulaire d'inscription rempli, un extrait d'acte de naissance (à demander auprès de l'administration communale), une photocopie des bulletins des premier et deuxième trimestres certifiée conforme par l'instituteur. L'inscription se fait de la mi-juin à début juillet. Les parents recevront ensuite une confirmation écrite de l'inscription par le lycée qui leur communiquera également la date de la rentrée, la liste des manuels à acheter, la présentation de l'établissement.

### Présentation

L'enseignement secondaire technique prépare essentiellement à la vie professionnelle même s'il permet également d'accéder à l'enseignement supérieur. Il dure 6 à 8 ans selon les filières ou spécialisation. Le secondaire technique comprend 3 cycles (inférieur, moyen et supérieur) ainsi que le régime préparatoire.

Selon la voie de formation, il conduit aux diplômes et certificats suivants : diplôme de fin d'études secondaires techniques, diplôme de technicien, certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), certificat de capacité manuelle (CCM) et certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP). Certaines voies permettent l'accès à l'enseignement supérieur. Certains établissements proposent des formations spécialisées dans le domaine hôtelier, agricole, administratif ou commercial.

### Le cycle inférieur : 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>

Le cycle inférieur complète les connaissances générales de l'élève tout en lui proposant différentes orientations professionnelles. Dans les classes inférieures, la langue véhiculaire est l'allemand. Il existe

des classes à régime linguistique spécifique où la langue véhiculaire est le français. L'anglais est enseigné à partir de la 8<sup>e</sup>.

A l'entrée du secondaire technique, un élève peut être orienté soit vers une classe de secondaire technique (7<sup>e</sup> ST, 7<sup>e</sup> ADAPT), soit vers le régime préparatoire (7<sup>e</sup> modulaire). La classe 7<sup>e</sup> d'adaptation (7<sup>e</sup> ADAPT) est proposée aux élèves qui ont des difficultés à suivre le programme prévu en 7<sup>e</sup> ST. Le régime préparatoire est proposé aux élèves qui éprouvent des difficultés à assimiler certains contenus et à suivre les rythmes d'apprentissage habituels.

Après la 7<sup>e</sup> ST, les élèves sont répartis selon les résultats en 8<sup>e</sup> théorique ou en 8<sup>e</sup> polyvalente, puis l'année suivante, soit en 9<sup>e</sup> théorique, 9<sup>e</sup> polyvalente ou 9<sup>e</sup> pratique.

Après la 7<sup>e</sup> modulaire en régime préparatoire, les élèves peuvent poursuivre en 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> modulaire ou accéder en 8<sup>e</sup> polyvalente, 9<sup>e</sup> pratique ou entrer dans une filière de formation professionnelle. Le régime préparatoire doit servir de passerelle pour intégrer soit une classe du cycle inférieur du secondaire technique, soit une classe du cycle moyen du régime professionnel (CATP, CCM, CITP).

9 <sup>e</sup> théorique	9 <sup>e</sup> polyvalente	9 <sup>e</sup> pratique	9 <sup>e</sup> modulaire
8 <sup>e</sup> théorique	8 <sup>e</sup> polyvalente		8 <sup>e</sup> modulaire
7 <sup>e</sup> ST, 7 <sup>e</sup> ADAPT			Régime préparatoire 7 <sup>e</sup> modulaire

### **Le cycle moyen et supérieur (régime technique, régime de la formation de technicien, régime professionnel)**

Le cycle moyen et supérieur comprend 3 régimes : le régime technique, le régime de la formation de technicien et le régime professionnel.

Le régime technique (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>) comprend 3 divisions (administrative et commerciale, technique générale, professions de santé et professions sociales) et aboutit au diplôme de fin d'études secondaires techniques. C'est une formation générale et technique qui permet à la fois l'entrée dans la vie professionnelle et la possibilité d'accéder à des études supérieures. Pour accéder au régime technique, l'élève doit avoir réussi une 9<sup>e</sup> théorique.

Le régime de formation de technicien (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>) comprend 9 divisions (administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique) et aboutit au diplôme de technicien. C'est une formation théorique et pratique qui permet soit l'entrée dans la vie professionnelle, soit la poursuite des études en vue de l'obtention du brevet de maîtrise. Pour accéder au régime de technicien, l'élève doit avoir réussi une 9<sup>e</sup> théorique ou polyvalente. L'élève détenteur d'un CATP de la même famille de métiers peut également être admis en 12<sup>e</sup>.

Le régime professionnel (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>) est l'apprentissage d'une profession. L'apprentissage se fait en alternance au lycée et en entreprise avec des rythmes différents selon la profession choisie. Le régime professionnel mène soit au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), soit au certificat de capacité professionnelle (CCP). Pour accéder à un apprentissage en vue du DAP, l'élève doit avoir réussi une 9<sup>e</sup> (théorique, polyvalente ou pratique). La seule condition pour accéder à un apprentissage en vue du CCP, est d'avoir terminé la scolarité obligatoire. Aucun critère d'admission n'est requis pour le CITP.

## Aide à l'orientation scolaire

Le **Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)** propose aux adolescents une aide au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle, un soutien psychologique ainsi que des bourses pour l'enseignement secondaire.

Dans chaque lycée existe un **service de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS)** sous la tutelle du CPOS qui propose son soutien pour des questions concernant le système scolaire (structures, programmes, conditions d'admission, possibilité de changement d'école, ...) ainsi que sur l'orientation scolaire.

## Contrat d'apprentissage

Pour l'apprentissage chez un employeur, l'élève doit s'adresser en début d'année scolaire au Beruffsinformatiouns-Zentrum (BIZ) (Centre d'information professionnel de l'ADEM) qui lui fournira toutes les informations nécessaires (conditions relatifs au contrat d'apprentissage, liste d'employeurs...)

## CARNET D'ADRESSES

### Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Service de l'enseignement secondaire et secondaire technique  
29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg  
Tél. (+352) 247-85129  
E-mail : [info@men](mailto:info@men)  
[www.men.lu](http://www.men.lu)

### Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS)

280, route de Longwy L-1940 - Luxembourg  
Tél. : (+352) 45 64 64-1  
E-mail : [info@cpos.public.lu](mailto:info@cpos.public.lu)  
<http://www.cpos.public.lu/>

### Beruffsinformatiouns-Zentrum (BIZ)

Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM  
Galerie Kons, 2<sup>e</sup> étage  
Luxembourg-Gare  
(l'entrée se trouve rue Joseph Junck)  
<http://www.adem.public.lu/demandeur/orientation/biz/index.html>

Sources : [www.guichet.public.lu](http://www.guichet.public.lu), [www.men.public.lu](http://www.men.public.lu), Bonjour Luxembourg-Guide pratique du citoyen (Editions CLAE Services asbl 2005)